

Modalités obligatoires à la charge du salarié

Par fanys, le 25/10/2013 à 19:15

bonsoir,

je voulais savoir si il est obligatoire de prévenir personnellement son employeur de son arrêt maladie ou si mon conjoint appelle directement ma chef pour la prévenir suffit il? (délai respecté)

ma chef a menacé de me sanctionner car c'est à moi personnellement d'appeler pour prévenir de mon absence (sauf que je suis arrêt maladie pour dépression réactionnelle suite à harcèlement au travail et je ne m'en sens pas capable.

est ce que je risque des sanctions?

merci

Par **P.M.**, le **25/10/2013** à **20:54**

Bonjour,

Votre conjoint n'a aucun lien juridique avec l'employeur et dans la mesure du possible, il vaut mieux que ce soit vous qui le fassiez...

En revanche, je vois mal l'employeur vous sanctionner pour ce motif s'il a été prévenu et il conviendrait si cela se produisait d'aviser...